

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 51 (1906)
Heft: 4

Artikel: Quelques observations sur les manœuvres de 1905
Autor: Meuron, E. de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-338456>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

Ll^e Année

N^o 4

Avril 1906

QUELQUES OBSERVATIONS

SUR LES

MANŒUVRES DE 1905

Composition de la division de manœuvre.

On paraît avoir été préoccupé, en haut lieu, l'année dernière, de renforcer la division de manœuvre et d'atténuer, en quelque mesure, l'inégalité numérique des adversaires en présence.

Cette division devait, à l'origine, se composer de quatorze bataillons d'infanterie, sept escadrons, une compagnie de mitrailleurs à cheval, six batteries (à 4 pièces) et un demi-bataillon du génie.

Par avis successifs reçus dans la journée du dimanche 10 et la matinée du lundi 11 septembre, le commandant de la division fut informé que les troupes suivantes étaient mises à sa disposition : les deux bataillons de carabiniers n^o 3 et 5, deux compagnies de vélocipédistes (à 100 hommes environ chacune), la compagnie d'aérostiers et une division d'artillerie de position. Le commandant de cette dernière reçut l'ordre de former deux batteries mobiles de 8 cm. et l'ennemi ne fut pas peu surpris de constater le lundi matin que par un curieux phénomène de génération spontanée l'artillerie de la division de manœuvre, dont on connaissait exactement la force par l'ordre de bataille, avait donné naissance pendant la nuit à deux belles et vigoureuses petites batteries. La suite des événements prouva que ces deux jeunes unités ne le cédèrent en rien comme mobilité et activité à leurs sœurs plus âgées.

Il est très utile et très nécessaire que la direction des ma-

nœuvres puisse disposer ainsi d'un certain nombre d'unités de toutes armes à faire intervenir à l'improviste pour renforcer tel ou tel parti ou pour modifier judicieusement et au dernier moment l'ordre de bataille toujours trop connu. Si, en effet, dans nos manœuvres, nous ignorons la *répartition* des forces de l'adversaire et l'emploi qu'il en fera, nous connaissons par contre l'*effectif* de ces forces presque à un homme et à un cheval près. Pas de surprise, pas d'imprévu !

L'officier d'aérostiers en observation dans son ballon, qui a pu compter le nombre de régiments et de batteries de l'autre parti, annoncera avec certitude à son chef que toutes les troupes ennemies sont en vue et qu'il n'y en a plus à attendre. L'officier de cavalerie en patrouille qui a découvert les bataillons A et B cantonnés dans un village cherchera et ne tardera pas à trouver dans une localité voisine le bataillon C qui, d'après l'ordre de bataille, fait partie du même régiment.

Combien nous sommes loin des surprises de la guerre !

Dans le même ordre d'idées la direction des manœuvres ne devrait-elle pas s'ingénier à créer quelques-uns de ces incidents imprévus qui se produiront si fréquemment pendant l'action ?

Je crois me rappeler qu'il y a un certain nombre d'années on appelait quelquefois pendant nos manœuvres un officier à prendre pour un jour, par exemple, le commandement de l'unité immédiatement supérieure.

La mise hors de combat d'un commandement de division par exemple entraîne des mutations qui se répercutent jusque dans la plus petite unité d'infanterie en passant par la brigade, le régiment, le bataillon, la compagnie et la section.

Ces brusques changements dans les commandements ne se feront certainement pas sans quelque hésitation, lenteur ou frottement.

Puisqu'ils se produiront fatalement en guerre, ne devrions-nous pas les exercer dans nos manœuvres de paix ?

Automobiles.

L'état-major de la division de manœuvre disposait comme d'habitude d'une automobile. Cette excellente voiture (18 chevaux, à 4 places), construite par la Compagnie de l'industrie électrique de Genève et conduite par le représentant de cette

société a énormément roulé, a passé par des chemins très difficiles et, qualité précieuse, n'a jamais refusé de marcher.

Une fois de plus on a pu constater les nombreux et excellents services rendus par ces malheureux chauffeurs et ces malheureuses machines dont on dit tant de mal. En raison même de ces bons services ne devrait-on pas leur pardonner de faire de la poussière, de répandre une mauvaise odeur, d'effrayer parfois un cheval et même de passer à l'occasion sur une poule ou sur un chien ?

Au moment d'une mobilisation, l'automobile permet de porter rapidement dans toutes les directions les ordres et affiches relatifs à la mise sur pied. L'expérience de ce genre, faite à Genève lors de la grève de 1902, a été très concluante. Dès lors, le Département militaire de ce canton a conclu un arrangement avec une fabrique d'automobiles qui s'engage à mettre immédiatement à sa disposition une vingtaine de voitures au premier avis de mobilisation.

L'automobile facilite énormément les reconnaissances de terrain ; elle fait parvenir un ordre ou un rapport, même à grande distance, dans le minimum de temps ; elle permet au commandant d'une fraction d'armée ou à un officier d'état-major d'inspecter le stationnement des troupes et les mesures de sûreté.

Un commandant de corps ou de division peut, avant le commencement d'un mouvement, visiter ses différentes colonnes et donner ses dernières instructions aux commandants de celles-ci. Le 11 septembre, la division de manœuvre s'avancait en trois colonnes qui se rassemblaient à Münsingen, Gümplingen et Ostermündigen. Le commandant de la division a pu assister au rassemblement de ces deux dernières colonnes du centre et de gauche ; s'il l'avait désiré, il aurait pu parfaitement encore se rendre à Münsingen pour de là retourner à la colonne du centre avec laquelle il marchait.

Pendant le combat même, l'automobile sera souvent des plus utiles pour porter rapidement un ordre urgent. Dans la matinée du 11 septembre, les bataillons de carabiniers 1 et 2, en réserve à Schlosswyl, reçurent l'ordre de se porter rapidement sur les hauteurs d'Enggistein pour y prolonger l'aile droite de la II^e brigade. Vers 11 h. 15, la division pressée sur son centre allait occuper une position de repli sur les hauteurs de

Worb. Son commandant donne l'ordre aux quatre bataillons de carabiniers de s'y porter les premiers et leur désigne leurs secteurs respectifs. Le 2^d adjudant de division saute dans l'automobile du bataillon 10, à la disposition de la division pour la journée, et peut faire parvenir sans aucun retard le nouvel ordre aux bataillons 1 et 2. Le 1^{er} adjudant, dans la voiture de la division, roule à toute vitesse sur Richigen où il atteint les bataillons 3 et 5 qui étaient en marche sur Schlosswyl. Dans ces deux cas, ces officiers déclarent qu'il eut été impossible de porter à cheval ces ordres en temps utile.

Au retour dans le rayon des cantonnements, l'automobile permettra au commandant de conférer tranquillement avec son chef d'état-major, de consulter la carte, de lui dicter ses intentions. Celui-ci pourra prendre des notes, préparer son travail ce qui n'est pas possible à cheval surtout par le mauvais temps.

L'automobile évite à toute une catégorie d'officiers supérieurs la fatigue physique inévitable résultant de trajets à cheval longs et inutiles ; elle leur laisse toute la lucidité d'esprit nécessaire à l'examen d'une situation et des décisions à prendre. Enfin (et ce n'est pas le moindre des avantages), un commandant de fraction d'armée peut, en utilisant cette locomotion rapide, être partout, voir tout et faire ainsi sentir à toutes ses troupes son influence morale et personnelle.

L'organisation du service des automobiles dans notre armée doit être perfectionnée et complétée. Rien ne s'opposerait, par exemple, à la création chez nous, d'un « corps volontaire d'automobilistes » analogue à celui qui vient d'être formé en Allemagne. (*R. M. S.* 1905, p. 790).

Quel est le nombre d'automobiles nécessaire à notre armée de campagne et comment celles-ci doivent-elles être réparties ? L'« Instruction pour les états-majors » indique quatre à six voitures pour l'état-major de l'armée, deux à trois pour le corps d'armée et une seulement pour la division.

Nous pensons que l'état-major de la division devrait disposer d'au moins deux voitures à quatre places, et voici pourquoi. Il faut d'abord prévoir le cas toujours possible d'une « panne » immobilisant pendant un certain temps l'une des voitures. Et ces pannes seront d'autant plus admissibles que les automobiles militaires devront utiliser toute une catégorie de chemins que les touristes évitent avec soin.

Puis, pour organiser rapidement un bureau et pouvoir y commencer le travail sans retard, il est nécessaire que le commandant de la division, ses deux officiers d'état-major, le 1^{er} adjudant et, le cas échéant, tel ou tel autre officier puissent gagner rapidement le quartier-général pendant qu'un autre officier y ramène tranquillement les chevaux fatigués. Ce procédé assurera une plus rapide expédition des ordres pour le lendemain.

Enfin, pendant le combat lui-même, il peut être nécessaire de disposer à un moment donné de deux voitures. J'en ai indiqué tout à l'heure un exemple.

Pour l'armée de campagne, il suffirait d'une cinquantaine de voitures réparties comme suit :

A l'état-major de l'armée	6
» du corps d'armée, 3 × 4	12
» de division, 2 × 8	16
Réserve générale d'environ 50 %	16
Total	<u>50</u> voitures

En ne réquisitionnant que d'excellentes machines, on les trouverait facilement à Zurich, Bâle et Genève, cette dernière ville seule comptant actuellement plus de 800 automobiles.

Les seize voitures de réserve seraient réparties à raison de quatre par corps d'armée et marcheraient avec les parcs de corps où elles pourraient être réclamées en tout temps suivant les besoins des états-majors.

Le parc de corps utilise autant que possible les meilleures routes; il se trouve à une distance des troupes combattantes qui peut être franchie dans un délai très court par une automobile; il stationne dans une localité en général reliée par télégraphe ou téléphone à l'état-major du corps d'armée. Les voitures de remplacement ou les voitures supplémentaires, momentanément nécessaires pour une mission spéciale, pourraient donc être obtenues très rapidement.

Au parc de corps se trouverait un officier dirigeant tout le service des automobiles du corps d'armée, puis quelques spécialistes chargés des réparations et disposant pour cela des outils et des pièces de rechange les plus usuelles.

Enfin, le parc de corps pourrait fournir un certain nombre de chauffeurs et d'aides-chauffeurs surnuméraires; il transpor-

terait dans une voiture-citerne une importante réserve d'essence.

Pour ne pas affaiblir les effectifs des troupes combattantes, le personnel du corps d'automobilistes devrait être recruté, de préférence, parmi des volontaires dispensés du service et possesseurs d'une voiture. Ils porteraient un uniforme ou un insigne spécial destiné à les faire reconnaître comme belligérants en campagne, et qui, aux manœuvres, les distinguerait des chauffeurs civils. Ils seraient armés du pistolet.

Le personnel de chaque voiture se composerait d'un conducteur et d'un aide pour l'entretien.

L'administration fédérale du matériel de guerre devrait, par des contrats passés en temps de paix, s'assurer, soit auprès de fabriques suisses, soit auprès de particuliers, de la fourniture des voitures nécessaires aux besoins de l'armée mobilisée. Il serait prudent de s'assurer également d'une réserve suffisante de benzine, cette avoine de l'automobile.

L'autorité compétente ne doit pas non plus se désintéresser chez nous de la question des camions et tracteurs automobiles dans la construction desquels il a été réalisé ces derniers temps des progrès considérables. N'a-t-on pas vu l'été dernier une de ces voitures transporter un lourd chargement à ce même St-Bernard où, il y a cent ans, Bonaparte faisait péniblement traîner ses canons dans des troncs d'arbre.

Téléphone.

L'emploi du téléphone dans un but militaire doit être généralisé dans notre armée. Il faut apprendre à mieux utiliser les ressources de notre réseau téléphonique qui, en proportion de la population, est l'un des plus importants d'Europe.

A la fin de 1904, le nombre des abonnés était de 47 314. Pour l'année dernière l'augmentation est d'environ 2700, ce qui porte le nombre des abonnés à la fin de 1905 à plus de 50 000. A Lausanne, par exemple, il y a un abonné pour vingt-cinq habitants. Le projet de budget pour 1906 prévoit une recette de trois millions pour les abonnements et de près de quatre millions pour les conversations en escomptant six millions et demi de conversations interurbaines et trente millions de conversations locales.

Ces chiffres montrent le développement constant de ce service

public dont les ramifications s'étendent actuellement jusqu'aux points les plus reculés de notre territoire.

Quels peuvent être les divers emplois du téléphone en campagne ?

Répondons à cette question en prenant les différentes situations dans lesquelles l'armée ou une fraction de l'armée peut se trouver, c'est-à-dire le stationnement, la marche et le combat.

Il est inutile d'insister sur les emplois nombreux et divers du téléphone dans le rayon de *stationnement* : liaison intime et continue entre les états-majors et de ce fait transmission rapide des ordres ; communication entre les avants-postes et le gros ; envoi rapide de tous les rapports provenant de l'exploration par la cavalerie.

Le service télégraphique et téléphonique de la division de manœuvre était organisé et dirigé par un officier chef du télégraphe de campagne attaché pour la première fois à l'état-major. Pendant le stationnement à Berne, le bureau de la division était installé dans l'ancien bâtiment des postes où il disposait d'un appareil téléphonique spécial.

Dans la nuit du 10 au 11 septembre, la brigade de cavalerie était à Worb et environs ; les bataillons 1 et 2 de carabiniers couvraient la division par des avants-postes sur la ligne Allmendingen-Stalden-cours de la Worblen. L'ordre pour l'exploration et la sûreté portait :

« Rapports directs au bureau de la division à Berne. Employer le téléphone pour les communications urgentes. »

Un employé civil de l'administration des téléphones était de service, au bureau, pendant la nuit. Les communications reçues par lui étaient inscrites puis transmises par vélocipédiste au 1^{er} adjudant de division qui en donnait connaissance soit au chef d'état-major, soit aux autres officiers qu'elles concernaient. Plusieurs communications des avants-postes et rapports importants de la cavalerie ont été ainsi rapidement et exactement transmis.

Pendant la *marche*, l'emploi du téléphone est plus limité et les signaux optiques rendront plus de services. Si le mouvement s'exécute le long d'une route importante et au travers de localités, il sera possible d'établir une communication téléphonique entre l'avant-garde et le gros ou entre des fractions du gros éloignées l'une de l'autre. Il suffit pour cela

de faire occuper au passage les stations téléphoniques par un petit poste d'infanterie spécialement instruit dans ce but.

C'est certainement pendant le *combat* que l'utilité du téléphone est incontestable.

Les temps sont bien passés où l'on voyait un général en chef, dans une pose quelque peu théâtrale, diriger une bataille du haut d'une éminence. C'est un joli sujet pour un peintre militaire; ça ne correspond plus du tout à la réalité. Une « rafale » de la nouvelle artillerie se chargera de balayer en quelques secondes l'état-major trop imprudent pour s'exposer à ses effets. On ne verra plus d'officiers supérieurs caracolant derrière les tirailleurs en les encourageant du geste et de la voix. Les officiers anglais eux-mêmes, qui se faisaient une gloire de s'exposer au feu de l'ennemi, ont appris au Transvaal à « profiter du terrain ».

C'est à une grande distance de la ligne de feu que se trouvera le commandant d'une fraction d'armée, derrière un pli de terrain, dans une forêt, ou derrière une maison, à l'abri des obus.

C'est là qu'il recevra les rapports et donnera ses ordres en utilisant tous les moyens que la science moderne met à sa disposition : réseau télégraphique ou télégraphe de campagne, téléphone civil ou militaire, signaux optiques, héliographes, télégraphie sans fil.

Pour quelles raisons, dans les batailles futures, les commandants supérieurs devront-ils se terrer ainsi et renoncer aux anciens moyens de communication ?

D'abord à cause de l'étendue considérable du champ de bataille. Dans un terrain accidenté, coupé et semé d'obstacles comme le nôtre, un piéton, un cycliste ou un cavalier sera constamment arrêté et mettra beaucoup trop de temps pour transmettre une communication. Nous avons tous rencontré aux manœuvres un pauvre cavalier harassé, poussant avec peine un cheval à moitié fourbu et qui, à la tombée de la nuit ou après la fin de la manœuvre, vous remet gravement un rapport expédié à la pointe du jour. Le pauvre homme s'est égaré, il est tombé dans un marais et n'a jamais pu trouver la personne qu'il cherchait. Cependant, il n'y avait pas de balles dans les fusils.

En second lieu, la circulation des ordonnances dans un terrain découvert en arrière de la ligne de feu est devenue absolu-

ment impossible. L'artillerie arrose de ses shrapnels toute une zone de terrain et les nouveaux projectiles d'infanterie (qu'ils s'appellent balle D en France ou balle S en Allemagne) ont une trajectoire rasante jusqu'à 800 ou 1000 mètres. A cette distance on dit que la balle française traverse encore 6 hommes ! Les dernières guerres d'Afrique et d'Extrême-Orient ont montré le nombre considérable d'hommes qu'il faut sacrifier pour assurer la transmission des ordres sur le champ de bataille.

Au Transvaal, c'est un commandant d'artillerie anglais qui se plaint d'avoir été laissé pendant tout le combat sans ordres et sans nouvelles ; il apprend plus tard qu'on lui en a envoyés à maintes reprises, mais aucun des nombreux messagers n'a pu arriver vivant jusqu'à lui. Et l'on se rappelle ce télégramme saisissant par son laconisme, annonçant que pendant la bataille de Liao-Yang, presque tous les officiers d'ordonnance avaient été mis hors de combat.

Ce ne sont donc pas des suppositions, mais bien des faits précis qui permettent d'affirmer que pendant l'action les anciens procédés de communications ne pourront plus être employés qu'exceptionnellement.

C'est dans la défensive qu'il sera certainement le plus facile d'organiser l'envoi des ordres et la réception des rapports au moyen du téléphone. Le point de station sera choisi d'avance et les lignes posées ou complétées avant l'action. Dans l'offensive, la chose est possible également mais doit être exercée. Elle l'a été l'année dernière.

Le 11 septembre, au moment où l'action s'est engagée, l'état-major de la division de manœuvre s'est établi à Schlosswyl, dans un verger, près du château. Un poste téléphonique était organisé à proximité immédiate. Par ce moyen, le commandant de la division put rester en liaison constante avec son aile gauche où le 2^e officier d'état-major se trouvait comme agent de liaison. Cet officier envoyait ses rapports par un cavalier, d'abord au téléphone public du hameau d'Heustrich où il avait installé un sergent et deux soldats, puis, lorsque la II^e brigade dut se retirer, à la station de Wattenwyl ; ils étaient téléphonés de là à Schlosswyl. Les rapports de la compagnie d'aérostiers, établie à Richigen, parvenaient par la même voie. Quant aux communications avec le reste de la ligne de combat, elles étaient faites par ordonnances, vu la faible distance et la possibilité de circu-

ler à l'abri du feu. Si j'ajoute que Richigen est à 2 $\frac{1}{2}$ km., Wattenwyl à 3 km. et Heustrich à 5 km. de Schlosswil, on comprendra le temps gagné par ce procédé de communication.

La nécessité pour un commandant supérieur de s'immobiliser ainsi dans un endroit abrité et sans vues impose aux sous-ordres l'obligation de le renseigner beaucoup plus exactement que par le passé, d'abord sur tous les incidents notables de l'action, ensuite et surtout sur la nature et la forme du terrain.

Lorsque l'issue du combat est connue, le téléphone est encore un précieux auxiliaire pour faire parvenir rapidement des ordres au train de bagages.

On paraît s'être peu préoccupé jusqu'ici, chez nous, de l'emploi du téléphone dans un but militaire.

L'« ordonnance concernant la télégraphie militaire » du 15 juin 1901, après avoir donné des instructions détaillées sur l'organisation du service télégraphique dit simplement ceci au § 23 : « Les dispositions de la présente ordonnance s'appliquent par analogie aux téléphones. »

Ce n'est pas suffisant. Un officier chef du télégraphe de campagne peut fort bien ignorer ce qui touche au service du téléphone.

Les états-majors supérieurs sont largement dotés du personnel nécessaire en officiers, sous-officiers et soldats pour assurer le service postal ; le corps d'armée a un chef du télégraphe de campagne.

Comme spécialistes pour le téléphone il n'y a personne et, à part quelques appareils à la compagnie de télégraphistes, il n'y a point de matériel portatif.

J'ai tenu à prendre sur cette question l'avis d'un technicien et j'ai interrogé le chef du réseau téléphonique de Lausanne, un homme compétent qui a été pendant plusieurs années à l'état-major du 1^{er} corps.

Il m'a dit avoir insisté plusieurs fois dans ses rapports sur la nécessité d'incorporer à tous les états-majors, jusqu'à celui de la brigade inclusivement, quelques téléphonistes. Ceux-ci, soit pendant le stationnement, soit pendant le combat, seraient chargés d'assurer les communications par les bureaux publics, par les appareils privés ou, au besoin, en utilisant des appareils portatifs.

En outre, on devrait trouver dans la caisse de bureau de

tous les états-majors jusqu'au bataillon le « Répertoire alphabétique » de toutes les localités qui disposent du téléphone. Cette liste existe ; elle est tenue à jour.

Il me semble que, dans nos manœuvres déjà, la surveillance des communications devrait être mieux organisée. Un commandant de place, par exemple, a le devoir de faire immédiatement occuper par un poste les téléphones de la localité. Là où se trouve un « bureau central » il se contentera de la garde de celui-ci puisque toutes les demandes de communication doivent forcément y passer et peuvent y être contrôlées.

Lorsqu'il n'y a que des « appareils privés », il devra les occuper tous et en désigner un pour le service de la place.

Il doit empêcher toute indiscretion, tout renseignement donné à l'ennemi par ce moyen.

Pendant la marche même, il y aura lieu de surveiller les bureaux des localités qu'on traverse. On m'a raconté qu'il y a quelques années, dans des manœuvres, un officier de cavalerie s'était installé dans un village que traversait la principale colonne ennemie. Depuis son appareil, il pouvait voir toutes les unités qui passaient sous la fenêtre du bureau et il les signalait au fur et à mesure à son chef. Je ne doute pas un instant que tous nos officiers de cavalerie soient assez courageux et entreprenants pour tenter cela chez l'adversaire. Mais il faut empêcher la cavalerie ennemie de se livrer à ce petit jeu chez nous si tant est que la population le lui permette.

Les troupes de sûreté, cavalerie et avant-postes devront protéger les lignes et en empêcher la destruction par les patrouilles ennemies.

Organisé sur ces bases, le « service téléphonique » pourra rendre à l'armée les services dont j'ai cherché à démontrer l'importance.

Le ballon.

Le *ballon* a fourni à la division de manœuvre des rapports utiles et nombreux, parfois même trop nombreux. Lorsque, par exemple, on a signalé une première fois une unité ennemie en marche dans telle ou telle direction il n'est pas nécessaire, surtout si cette unité est peu importante, d'indiquer à nouveau tout ce qu'elle fait et tous les points par lesquels elle passe.

Le commandant de la compagnie d'aérostiers a réclamé à

plusieurs reprises un officier d'état-major pour les observations. Les officiers d'état-major, très peu nombreux, étant absorbés par des tâches plus importantes, il n'a pas été possible de faire droit à cette demande. Le 12 septembre, c'est un commandant de bataillon d'infanterie, ancien officier d'état-major, qui a observé et rédigé les rapports.

Il semblerait utile d'adjoindre à titre permanent un officier d'état-major à la compagnie d'aérostiers. L'officier qui fait les observations doit avoir des connaissances militaires et tactiques étendues; il doit être continuellement au courant de la situation afin d'éviter les erreurs d'appréciation. Le 11 septembre, vers le milieu du jour, le ballon signalait, par exemple, des forces ennemies importantes s'avancant sur la droite et qui n'étaient autres que les régiments de la III^e brigade se repliant sur Trimmstein. L'erreur est pardonnable; la bande blanche n'est pas visible de très loin et lorsque toutes les armées d'Europe auront le même casque et le même vêtement gris muraille les erreurs deviendront encore plus faciles.

Dans son chapitre sur les manœuvres, la nouvelle « Instruction sur le service en campagne », indique un certain nombre de signaux de trompette que la direction des manœuvres fait donner pour interrompre et reprendre l'action. L'expérience de l'année dernière a démontré que, sur un front de combat étendu et dans un terrain coupé, ces signaux ne sont pas entendus et par suite pas répétés sur toute la ligne. Il en résulte de nombreux incidents.

Le ballon ne pourrait-il pas être utilisé pour donner ces signaux au moyen de flammes de couleurs diverses comme cela se fait en France ?

On m'objectera que le ballon ne prend pas toujours part aux grandes manœuvres et que les conditions atmosphériques l'empêchent parfois de monter.

Alors la direction des manœuvres ne devrait-elle pas disposer d'un petit ballon toujours gonflé et facilement transportable qui pourrait, même par la pluie ou le vent, s'élever assez haut pour donner un signal ?

Cyclistes combattants.

Les *compagnies de cyclistes combattants* paraissent avoir conquis leur place au soleil et converti leurs adversaires. Elles

ont rendu de grands services à la division de manœuvre qui les avait attachées à sa brigade de cavalerie dont elles ont formé les avants-postes pendant les deux nuits. La dernière livraison de la *Revue militaire suisse* a publié d'intéressants détails sur leur activité pendant les manœuvres. Il semble préférable de leur donner des tâches bien définies et de ne pas leur laisser faire, à leur fantaisie, la guerre de Peaux-Rouges.

Notons, en passant, que cette année, au cours d'opération de l'état-major, il sera fait de sérieux essais de motocyclettes qui, elles aussi, avec leur allure de 30 à 40 km., pourront rendre d'utiles services pour la transmission d'ordres pressants sur de bonnes routes.

* * *

Nous avons en Suisse la réputation de soigner notre matériel et de nous tenir au courant des inventions modernes. J'en citerai pour preuve un article tout récemment paru dans la *Revue du cercle militaire*¹. Cet article, très bien écrit, très exact, est d'autant plus intéressant qu'il contient à l'égard de notre armée beaucoup de critiques dont la plupart sont certainement fondées.

Pour mériter ces éloges, formons des cyclistes combattants, complétons notre service d'automobiles, organisons le service téléphonique et continuons à étudier toutes les inventions utiles.

Lieut.-colonel E. DE MEURON.

¹ Année 1905, nos 45 à 48.

